

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
RELATIVES**

AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES

Séance du 5 septembre 2018

Résumé des décisions prises

2018 – CP500

5 septembre 2018

PERSONNES PRESENTES :

Le président :

M. PALY

Commissaire du gouvernement ou son représentant :

Mme CAVAILLES Emilie

Représentants des professionnels :

MM. BARILLERE, BRISEBARRE, CAVALIER, CAZES, CHAPOUTIER, FARGES, GACHOT, JACOB, MORILLON, PASTORINO, PELLATON, ROTIER, TOUBART.

La directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (D.G.P.E) ou son représentant :

Mme COINTOT

Le Directeur Général de la DGCCRF ou son représentant :

M. NARDEUX

Agents INAO :

Mmes. BLOT, BOUCARD, INGOUF

MM. BARLIER, FLUTET, , HEDDEBAUT, LAVILLE, MONTANGE

PERSONNES EXCUSEES :

Mme LACOSTE

MM. ANGELRAS, BAUER, COSTE, SCHYLER.

PERSONNE INVITEE :

MME HEROUT

2018-CP501	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juin 2018</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.</p>
Délimitation	
2018-CP502	<p>AOC « Montravel », « Côtes de Montravel », « Haut-Montravel », « Bergerac », « Côtes de Bergerac » - Corrections d'erreurs de retranscription sur les plans cadastraux suite au rapport de mise en consultation publique de la révision de la délimitation parcellaire sur proposition de la commission d'experts.</p> <p>L'ODG des AOC « Montravel », « Côtes de Montravel », « Haut-Montravel », « Bergerac », « Côtes de Bergerac » a constaté lors de contrôles internes un certain nombre de cas de parcelles ne figurant plus en AOC sur les plans déposés en mairies de l'AOC « Montravel » en 2015 alors qu'à l'issue de la révision approuvée en 2008, ces parcelles appartenaient aux aires parcellaire délimitées en AOC. Les services de l'INAO ont donc procédé à une analyse de ces situations et procédé à une correction des tracés.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Elle a approuvé la délimitation parcellaire corrigée des AOC « Haut-Montravel », « Côtes de Montravel », « Montravel », « Bergerac » et « Côtes de Bergerac », réalisé par les services de l'INAO, tenant compte de la rectification d'erreurs du tracé sur 6 communes. Elle a ensuite décidé du dépôt des plans corrigés dans les mairies des communes concernées.</p>
2018- CP503	<p>AOC « Floc de Gascogne » - Identification parcellaire pour la récolte 2018 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>23^{ème} campagne d'identification parcellaire pour l'AOC « Floc de Gascogne ». Pour la récolte 2018, les services de l'INAO ont reçu, dans les délais impartis, des demandes d'identification pour 56 parcelles pour une surface de 23,43 ha.</p> <p>Conformément à la directive délimitation (INAO-DIR-2015-01), un bilan des travaux d'identification parcellaire a été présenté en 2017 à la commission permanente. A cette occasion, la mission des experts a été reconduite pour 5 ans avec une lettre de mission mise à jour.</p>

	<p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018.</p>
<p>2018- CP504</p>	<p>A.O.C. « Armagnac » et « Blanche d'Armagnac » - Identification parcellaire pour la récolte 2018 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>12^{ème} campagne d'identification parcellaire. Pour la récolte 2016, les services de l'INAO ont reçu, dans les délais impartis, des demandes d'identification pour 447 parcelles pour une surface de 285,58 ha.</p> <p>Conformément à la directive délimitation (INAO-DIR-2015-01), un bilan des travaux d'identification parcellaire a été présenté et approuvé à la commission permanente dans un dossier spécifique en 2016. La lettre de mission mise à jour et reconduisant la mission d'identification parcellaire pour 5 ans.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018.</p>
<p>2018- CP505</p>	<p>AOC « Saint Pourçain » - Identification parcellaire pour la campagne 2018</p> <p>10^{ème} campagne d'identification parcellaire pour l'AOC St Pourçain.</p> <p>Pour la récolte 2018, 16 nouvelles parcelles demandées en identification ont été reçues à l'INAO. Elles représentent 8,4 ha.</p> <p>Suite au bilan du fonctionnement des travaux d'identification fait par la commission d'enquête avec l'ODG début 2015, il a été décidé de mettre en place une délimitation parcellaire pour l'AOC « Saint-Pourçain ». Cette procédure est en cours de finalisation.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018.</p> <p>Elle a bien noté que cette procédure devrait être la dernière, la délimitation parcellaire étant en cours.</p>
<p>2018- CP506</p>	<p>AOC « Touraine » - Identification parcellaire des dénominations géographiques complémentaires « Chenonceaux » et « Oisly » pour la campagne 2018</p> <p>8^{ème} campagne d'identification parcellaire pour ces 2 dénominations géographiques complémentaires de l'AOC Touraine. Pour la récolte 2018, 223 nouvelles parcelles demandées en identification pour Chenonceau et 6 pour Oisly ont été reçues à l'INAO. Elles représentent respectivement 78,95 ha et 2,26 ha.</p> <p>Les services ont rappelé à la commission permanente que suite à la réalisation du bilan après 5 ans d'identification parcellaire, la mission des experts a été étendue par à la réalisation d'une délimitation parcellaire</p>

	<p>spécifique pour chacune des deux dénominations. Ce travail est en cours</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018.</p>
2018-CP507	<p>AOC « Pineau des Charentes » - Liste des parcelles proposées à l'identification pour l'élaboration de moûts pour vin de liqueur AOC</p> <p>17^{ème} campagne d'identification parcellaire. Pour la récolte 2018, les services de l'INAO ont reçu, dans les délais impartis, des demandes d'identification pour 385 parcelles représentant 197,4 ha. 3 parcelles ont fait l'objet d'un avis défavorable. A l'issue d'une période d'1 mois seul un demandeur s'est manifesté auprès des services de l'INAO afin de solliciter un report du délai de nouvel examen pour pouvoir réaliser les travaux de drainage nécessaires. La commission d'experts ne souhaite pas compromettre l'avancement de l'ensemble du dossier mais n'est pas opposée à réexaminer cette demande dans les prochaines années, une fois que les travaux nécessaires de drainage auront été réalisés.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018. Elle a acté le refus d'identification parcellaire de 3 parcelles nécessitant des travaux de drainage qui, une fois réalisés, devraient entraîner un nouvel examen de ces parcelles.</p>
2018- CP508	<p>AOC « Corrèze » - Identification parcellaire pour la campagne 2018</p> <p>2^{ème} campagne d'identification parcellaire pour l'AOC Corrèze Pour la récolte 2018, 2 demandes pour 8 nouvelles parcelles ont été reçues à l'INAO (0,8801 ha). La commission d'experts a formulé des avis favorables pour l'ensemble des demandes et propose d'étendre l'identification à 2 parcelles pour une superficie de 0,1084 hectare plantée en vignes en prolongement du vignoble identifié. Les experts proposent également d'identifier la totalité de parcelles demandées initialement en partie. Chaque demandeur a été informé de la proposition de la Commission d'experts. Aucune remarque n'a été émise.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2018.</p>
Demandes de modifications de cahiers des charges	
2018-CP509	<p>AOC « Coteaux du Giennois » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p>

	<p>La commission permanente a pris connaissance des demandes de modification qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de la taille courte pour le pinot noir - L'augmentation du titre alcoométrique volumique total maximum après enrichissement - L'augmentation des valeurs minimales de la richesse en sucre. <p>La commission permanente a approuvé la recevabilité du dossier et à nommé une commission d'enquête composée de Erwan Faiveley (Président), Etienne-Arnaud Dopff et Michel Bronzo. La commission permanente a réaffirmé l'attention particulière que devra avoir la commission d'enquête sur la demande d'augmentation du TAVT max après enrichissement.</p>
<p>2018-CP510</p>	<p>AOP « Saint-Mont » - Demande de modification du cahier des charges - Avis sur la recevabilité de la demande et le lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance des demandes de modification qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un changement du nom de l'appellation, - l'introduction de nouveaux cépages, - la modification des règles d'assemblage - la modification de l'écartement entre les pieds - la modification de la date de renonciation à produire - la suppression du ban des vendanges - l'instauration de dispositions particulières pour les vieilles vignes - l'instauration de dispositions particulières pour certains apporteurs - L'autorisation des charbons actifs sur vins rosés <p>La commission permanente a approuvé la recevabilité du dossier et à nommé une commission d'enquête composée de Philippe Brisebarre (président), Andrée Jovine et Etienne Maffre. La commission permanente a également acté l'envoi pour étude du dossier concernant l'introduction des cépages à la commission scientifique et technique.</p>
<p>2018-CP511</p>	<p>AOP-AOC « Bourg » ou « Côtes de Bourg » ou « Bourgeais » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance des demandes de modification qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'introduction de nouveaux cépages, - l'introduction de dispositions agroenvironnementales (IFT, enlèvement des pieds morts) <p>La commission permanente a approuvé la recevabilité du dossier et à nommé une commission d'enquête composée de Jean-Paul Durup (président), Etienne Maffre et Laurent Ménestreau. La commission permanente a également acté l'envoi pour étude du dossier l'introduction des cépages à la</p>

	<p>commission scientifique et technique. La commission permanente a noté que les dispositions agroenvironnementales ne reprenaient pas les rédactions proposés pour l'appellation Bordeaux et attire l'attention du demandeur sur la reprise de ces rédactions afin de permettre la compatibilité entre les cahiers des charges et donc le repli potentiel.</p>
2018-CP512	<p>AOP « Costières de Nîmes » - Modification du cahier des charges « Costières de Nîmes » - Demandes complémentaires – Extension des missions de la commission d'enquête - Reconnaissance des dénominations géographiques complémentaires « Franquevaux » et « Saint-Roman » - nomination de consultants</p> <p>La présidence est confiée à Philippe Brisebarre.</p> <p>La commission permanente a validé l'extension des missions de la commission d'enquête pour expertise des nouvelles demandes de modifications sollicitées par l'ODG et a également nommé une commission de consultants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aider à établir les principes caractérisant les aires géographiques des DGC « Franquevaux » et « Saint-Roman »; - l'assister dans l'analyse des aires géographiques des DGC proposées par l'ODG au regard de ces principes et de leur combinaison. <p>Les consultants sont Messieurs MINVIELLE, GUERBERT, DERIOZ, BARTHES</p>
Réponse à la Commission Européenne	
2018-CP513	<p>AOC « Alsace » - Notification de la Commission européenne sur la demande de modifications du cahier des charges homologué - Projet de réponses aux demandes de la Commission européenne - Projet de modifications du cahier des charges - Avis préalable à la mise en œuvre de la PNO - Vote</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a approuvé à l'unanimité les modifications du cahier des charges et a décidé la mise en procédure nationale d'opposition du projet de cahier des charges. Elle a approuvé à l'unanimité sous réserve d'absence d'opposition le cahier de charges modifié.</p>
Questions diverses	